

A propos des réductions d'horaires dans les « petites » classes : une déclaration de la municipalité

5-11-69

On sait que le gouvernement Pompidou a décidé, unilatéralement, pendant les vacances, la réduction des heures d'enseignement dans les classes primaires et maternelles.

L'horaire hebdomadaire a été ramené de 30 à 27 heures. Certes, cette décision satisfait à une revendication des maîtres et maîtresses qui trouveront ainsi le moyen de compléter leur formation initiale. Cette revendication était d'ailleurs soutenue par les parents d'élèves.

Malheureusement, cette réduction d'horaire, décidée sans consultation d'aucune organisation, pose maintenant des problèmes sociaux. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé de savoir ce que deviendraient les enfants ne partant pas en week-end avec leurs parents, et ils sont nombreux.

Il a pensé que les collectivités, les municipalités, et surtout les organismes privés pourraient prendre en charge les loisirs et l'éducation de ces enfants.

Des maires et des conseillers généraux communistes ont protesté auprès des pouvoirs publics contre le caractère autoritaire et fragmentaire de la décision ministérielle.

Mais nous voici devant le fait accompli.

En présence des difficultés causées à des centaines de familles, la municipalité s'est penchée avec attention sur le problème.

Elle l'a résolu en ce qui concerne les maternelles par l'utilisation de son personnel « aide-maternelle ». Il s'agit seulement de garderies qui fonctionnent tous les samedis dans cinq écoles de la ville. Le repas de midi est maintenu comme les jours de classe et le service de surveillance assuré par le personnel communal. 150 enfants fréquentent ces garderies du samedi.

Mais la question est posée maintenant à la municipalité de l'organisation des loisirs des enfants de l'école primaire.

Le problème prend ici une autre envergure. D'aucuns s'imaginent qu'il suffit de mettre des salles de classes à la disposition de quelques moniteurs ou monitrices pour que tout soit réglé.

Les choses ne sont pas si simples. Il y a sur le territoire de la commune 16 écoles primaires représentant environ 4.500 élèves. En supposant que la moitié seulement de ces enfants soit intéressée par un patronage, il faudrait un personnel d'encadrement se chiffrant à près de 200. Où trouver ce personnel spécialisé ?

Et surtout où trouver les locaux nécessaires à l'organisation des loisirs : des salles de cinéma, de travaux manuels, des terrains de jeux, etc...

Une telle organisation suppose des crédits et la création par l'Etat d'un corps d'éducateurs, car les communes ne peuvent supporter de telles charges, présentement.

Des organisations diverses : associations de parents d'élèves, foyers laïques sollicitent la municipalité pour la création de patronages et demandent à la fois locaux et subventions. Il serait souhaitable que l'Etat qui a créé la situation que l'on sait, soit sollicité en premier.

La municipalité, de son côté, exigera des subventions nécessaires à la constitution de locaux spécialisés et elle doit voir le problème dans son ensemble.

Elle est opposée à l'utilisation des salles de classe, comme d'ailleurs le personnel enseignant l'est aussi dans sa grande majorité.

Elle a l'expérience de l'époque où les locaux scolaires recevaient des colonies de vacances, une expérience qui a coûté fort cher en nettoyage, réparations, déménagements, etc., etc...

Elle est également opposée aux propositions faites par certains parents d'élèves qui se proposent d'organiser des patronages payants, d'autant qu'à la cotisation demandée s'ajouteraient des frais divers (excursions en cars, séances de cinéma, etc...).

On voit donc, en conclusion, que le problème est complexe. Il doit être étudié pour l'ensemble de la commune avec tous les intéressés. En matière d'aménagement des activités culturelles de la jeunesse, il n'est pas permis d'improviser.

M. AUTRAN

LA MUNICIPALITE